

Risques Inondations

La commune d'Alixan peut être affectée par des crues de la Barberolle, de l'Eygalar, du Volpi. Plusieurs dizaines de bâtiments sont exposés, des voiries peuvent être inondées. En cas de fortes pluies ces crues brutales et de courte durée

Mesures de prévention :

La prévention de ce risque passe par sa prise en compte de l'aménagement du territoire. Dans cette optique, l'Etat a élaboré un Plan de Prévention du Risque Inondation qui a été pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme. Le service de Prévision des Crues élabore des cartes de vigilances actualisées Au moins 2 fois par jour (4 couleurs sur le même principe que la vigilance Météo).

Ces informations sont accessibles au public par Internet sur le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et permettent à toute personne de se renseigner à la source en quasi temps réel.



QUE FAIRE ?

AVANT

Prévoir les gestes essentiels :

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- Couper l'électricité et le gaz ;
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrer les cuves... ;
- Garer les véhicules ;
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

PENDANT

Dès l'alerte, s'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie.

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue (aller sur les points hauts préalablement repérés comme les étages des maisons, collines...)

Ne pas s'engager sur une aire inondée (à pied ou en voiture)

APRES

Dans la maison :

- Aérer et désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Risques Climatiques : neige

L'ensemble du territoire métropolitain est exposé à ces risques.

Mesures de prévention :

En cas de danger, une carte de vigilance Météo France est publiée 2 fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

Un pictogramme représente le phénomène prévu (vent violent, neige/verglas, fortes précipitations, orages, grand froid...).

Le niveau de vigilance nécessaire est alors précisé par une couleur, avec le cas échéant des conseils de comportements adaptés :

- Vert : pas de vigilance particulière ;
- Jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
- Orange : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévue ;
- Rouge : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Consignes Météo France

Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous

En cas d'obligation de déplacement :

- Limitez-vous au strict indispensable
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable ;
- Si vous utilisez un dispositif médical respiratoire (ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Risque Sismique

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique classant le territoire en cinq zones de sismicité croissante de 1 à 5 en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. **L'ensemble de la Drôme est classé en zone 3, risque modéré.**

Mesures de prévention :

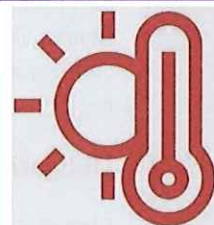
La prévention de ce risque passe par l'édiction des normes de construction pour les bâtiments, adaptées en fonction du niveau d'exposition au risque.

Informations accessibles sur : georisques.gouv.fr

Risque Canicule

Consignes en cas de fortes chaleurs

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la Mairie.
- Boire régulièrement, manger normalement et se rafraîchir (mouiller sa peau) ;
- Éviter les efforts physiques ;
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes et rester dans la mesure du possible dans des endroits frais ou climatisés ;
- En cas d'obligation de sortie, ne pas rester en plein soleil ;
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (volets clos) ;
- Être vigilant pour son entourage (enfants, collègues, personnes âgées...) et prendre des nouvelles régulièrement.



La canicule correspond à 3 jours consécutifs de chaleur le jour et surtout la nuit, avec des températures supérieures à des seuils de référence.

Mesures de prévention :

La prévention et la gestion des épisodes de canicule s'effectuent surtout par la planification (Plan national Canicule, Plan bleu pour les maisons de retraite...).

Comme pour les autres risques climatiques, Météo France établit une carte de vigilance 2 fois par jour, accessibles sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule>.

Risque lié au Transport de Matières Dangereuses

A Alixan, ce risque peut survenir à l'occasion d'un accident dans le transport de produits dangereux (inflammables, explosifs, toxiques ou corrosifs) par voie routière.

Mesures de prévention :

Une réglementation rigoureuse encadre cette activité (condition de circulation et de stationnement, formation des chauffeurs, conditionnement des produits et équipement des véhicules...).

Informations accessibles sur : georisques.gouv.fr

Prévenir les secours

Tél. : 18 – Depuis un portable : 112

En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous d'au moins 300 mètres aussi vite que possible.



Témoins d'un accident... QUE FAIRE ?

Relevez les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière du véhicule.

NUMÉROS UTILES

Mairie : 04 75 47 02 62 (la cellule de crise est prévue dans les locaux de la Mairie)

Préfecture de la Drôme : 04 75 79 28 00

Sapeurs-Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie / Police : 17

N° de secours européen : 112

Gendarmerie de Chatuzange le Goubet 04 75 70 03 37

Centre antipoison de Lyon : 04 75 11 69 11

Centre antipoison de Marseille : 04 91 75 25 25

Dépannage EDF : 09 72 67 50 26 – 09 69 325 028

Dépannage GDF : 0 800 47 33 33

Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

Risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Chers Alixanaises, Alixanais.

La sécurité des habitants d'Alixan fait partie des préoccupations majeures de l'équipe Municipale.

Bien conscient que le risque zéro n'existe pas, il nous paraît indispensable que chacun d'entre nous soit prêt en cas d'accident majeur.

C'est dans ce cadre, que le présent document, nommé DICRIM a été construit afin de vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques identifiés sur notre commune.

En complément de ce travail d'information, la commune a mis à jour son plan communal de sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques majeurs et être prêt en cas de déclenchement.

La collectivité tient à votre disposition les différents documents recensés par risque identifié.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement, à conserver soigneusement et à portée de mains.

Ceci étant, le DICRIM ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante notamment les risques domestiques et les risques routiers auxquels nous devons tous rester attentifs.

C'est grâce à cette vigilance que nous pourrions continuer à bien vivre ensemble.

Jean-Claude DUCLAUX

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité de survenue d'un événement dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réactions de la société.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens, aux personnes et à l'environnement.

Pour Alixan,

Les risques majeurs recensés sont les suivants :

- Inondations
- Météorologique : neige, canicule
- Transport de matières dangereuses
- Séismes

Mesures de préventions générales

Face à ces risques, la commune s'est organisée en élaborant son Plan Communal de Sauvegarde (le PCS). Ce plan définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population. Il recense notamment les moyens dont dispose la commune.

Obligation d'information du public

Face aux risques recensés sur le territoire d'une commune, le Maire met en place une information préventive, conformément à la loi qui prévoit que le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. L'objectif est l'adoption par les citoyens de comportements adaptés aux menaces.

Consignes générales

AVANT

- **Prévoir** les équipements minimums : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.
- **S'informer** en Mairie des risques de la Commune.
- **Organiser** le groupe dont on est responsable et discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient.
- **Participer** aux simulations.

PENDANT

- **Evacuer** ou se confiner en fonction de la nature du risque.
- **S'informer** : écouter la radio : les premières consignes seront données par France Bleu Drôme-Ardèche.
- **Inform** le groupe dont on est responsable. Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRES

- **S'informer** : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- **Inform** les autorités de tout danger observé.
- **Apporter** une première aide aux voisins ; penser aux personnes vulnérables.
- **Se mettre** à la disposition des secours.
- **Evaluer** les dégâts et les points dangereux pour s'en éloigner.

Repérez l'alerte et l'information

L'alerte et l'information peuvent être diffusées par plusieurs moyens, notamment :

- Par des dispositifs mobiles munis de haut-parleurs ;
- Par le porte-à-porte ou par téléphone ;
- Par les médias, en particulier les radios :
 - France Bleu Drôme Ardèche
- Par affichage en tous lieux utiles (Mairie, arrêt de bus, écoles...) ;
- Sur les sites internet :
 - La Commune : www.mairie-alixan.fr
 - La Préfecture : www.drôme.gouv.fr



**L'OBJECTIF DE CE DOCUMENT CONSISTE A VOUS INFORMER
ET VOUS DONNER LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE.**

CONSERVEZ ce document, il vous aide à vous préparer et gérer la crise.